Concours de brassage amateur 2024



1. Dates limites

Les inscriptions au concours de brassage amateur sont ouvertes. Les dates du jury seront communiquées ultérieurement.

Voici le déroulé :

- ouverture des inscriptions : juillet 2024

- ouverture des dépôts : Du lundi 2 décembre au samedi 21 décembre 2024

- clôture des inscriptions et des dépôts : 21 décembre 2024

- jury : Du 20 janvier au 17 février 2024

- cérémonie : Lundi 24 février 2024

2. Participants

Toute personne majeure n'exerçant pas en tant que brasseur·euse professionnel·le peut participer au concours. Un·e brasseur·euse professionnel·le qui souhaiterait néanmoins présenter une bière brassée à titre personnel avec des équipements d'amateur peut le faire, sous réserve de présenter préalablement sa démarche auprès de l'équipe organisatrice (<u>brassam@parisbeerclub.fr</u>). En aucun cas les échantillons présentés par un·e participant·e ne peuvent avoir été brassés par une tierce personne. Tout·e candidat·e s'engage à présenter sa propre production sous peine de voir annuler sa participation.

Les bières brassées lors d'un atelier de brassage ne sont pas acceptées.

Toute personne souhaitant présenter une bière brassée dans un atelier de brassage en dehors des ateliers et sans l'aide d'un professionnel peut le faire, sous réserve de présenter préalablement sa démarche auprès de l'équipe organisatrice (<u>brassam@parisbeerclub.fr</u>)

Modalités d'inscription

L'inscription au concours se déroule en deux temps :

- 3.1. Inscription obligatoire via le formulaire d'inscription en ligne HelloAsso
- 3.2. Validation définitive de l'inscription lors de la réception des échantillons (voir « Dépôt / envoi des échantillons » ci-dessous).

Les inscriptions s'effectuent uniquement via le formulaire HelloAsso. Votre inscription vous engage à avoir lu le règlement du concours et à vous y conformer. En cas de non-respect de celui-ci, votre participation au concours sera annulée et les frais d'inscriptions ne vous seront pas remboursés. Après votre inscription, un numéro de participant vous sera communiqué sous 48 heures via courriel (vérifiez vos SPAMS). Ce numéro de participant devra figurer sur les bouteilles que vous présenterez au concours. Les bouteilles ne devront pas comporter d'autre étiquetage que ce numéro de participant (sous peine de disqualification), qui devra figurer en noir sur un papier blanc d'un format suffisamment lisible et solide.

Bières présentées : nombre, type, quantité

Chaque participant e peut se présenter à une ou deux catégories du concours (pas possible d'inscrire deux bières dans la même catégorie). Ni la bière présentée, ni un autre brassin réalisé à partir de la même recette que celle-ci ne devra avoir été commercialisé. La recette de la bière présentée devra être le fruit de votre imagination et de votre expérience.

Les participant·es sont invité·es à fournir un bref descriptif de leur bière dans le formulaire d'inscription, définir son style et la classifier dans une des 5 catégories décrites ci-dessous (cf. paragraphe précédent « modalités d'inscription »).

Dans le formulaire d'inscription vous pourrez proposer votre meilleure bière parmi une des 5 catégories suivantes :

- 1- Saison SMASH ABV libre (Saison brassée avec un type de houblon et un type de malt....)
- 2- Sour fruitée ABV libre
- 3- IPA ABV libre (tout type d'IPA que ce soit west coast, east coast, neipa, DIPA...40<IBU)
- 4- Lager européenne ABV libre (pilzner, bock, vienna lager, märzen,...)
- 5- Imperial Stout ≥ 8 ABV

Les meilleures bières de chaque catégorie seront départagées lors d'un jury "All Stars" pour désigner le classement final toutes catégories confondues et désigner un.e lauréat.e du concours 2024.

Pour rappel vous ne pouvez présenter qu'une seule recette par catégorie et ne pouvez vous inscrire que dans deux catégories maximum.

Deux petites nouveautés pour cette année.

- Sur le formulaire vous pourrez inscrire plus d'un·e participant·e pour une recette. Comme l'an dernier nous l'a montré, vous étiez quelques un·e·s à brasser à plusieurs.
- Vous pouvez vous inscrire à une ou deux catégories de votre choix.
- Le concours sera parrainé par deux brasseries parisiennes: Fauve Craft Beer et We Are Brewers-WAB.

Tout participant devra fournir une combinaison au choix de :

- 4 (quatre) bouteilles de 33cl,
- OU 3 (trois) bouteilles de 50cl,
- OU 3 (trois) bouteilles de 75cl.

Dépôt/envoi des échantillons

Les échantillons devront être soit déposés dans les points de relais partenaires ou envoyés à l'adresse postale relative à la catégorie que vous avez choisie. En cas d'envoi postal, les frais d'envoi et les précautions d'emballage sont à la charge des participant·es. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des aléas du transport, notamment de la casse de bouteilles et/ou non réception du colis. Chaque colis devra contenir un bref descriptif de la recette (en lien avec les caractéristiques visées).

Attention : afin de respecter l'anonymat des échantillons, ne pas mettre d'étiquettes personnalisées ou de signes distinctifs sur les bouteilles et capsules ; seuls seront acceptés les échantillons comportant exclusivement le numéro de participant·e.

Les lieux de dépôt et les adresses d'envoi vous seront communiqués par email.

Frais d'inscription

Un droit d'inscription de 15 € est demandé aux participant·es au concours Paris Beer Club. Il doit être réglé via la plateforme HelloAsso selon les instructions fournies au niveau du formulaire d'inscription.

Un bon de réduction de 5€ est disponible sur demande à l'équipe organisatrice (<u>brassam@parisbeerclub.fr</u>) pour les personnes ayant adhéré à l'association Paris Beer Club

ainsi que les personnes qui veulent participer à deux catégories. L'adhésion au Paris Beer Club est possible tout au long de l'année et est à moitié prix après la mi-année (8euros).

7. Jury

Le jury est composé de membres compétents, désignés par l'équipe organisatrice. Dans la mesure du possible, il sera constitué de :

- 30% de professionnel·les du secteur de la bière artisanale
- 40% de brasseur·ses non professionnel·les
- 30% d'amateur·rices de bières chevronnées.

Si vous participez à une ou deux catégories en tant que Brassam, vous pourrez être jury d'une catégorie où vous ne vous êtes pas inscrits.

Le jury "All Star" ne sera composé que de professionnels (brasseur.ices, gérant.es de caves/bars à bières indépendantes et artisanales).

Publication des résultats et récompenses

Des récompenses seront attribuées aux brasseur-ses dont les bières ont été primées. Elles seront dévoilées lors de la cérémonie de remise des prix et par mail aux participants.

La présence des participant es lors de la remise des prix n'est pas obligatoire. En l'absence des brasseur ses primé es lors de la remise des prix, ceux celles-ci seront contacté es par l'équipe organisatrice après la cérémonie et les résultats seront publiés sur le site et diffusés auprès des participants.

La récupération des lots se fera directement auprès du partenaire. Pour des raisons de logistique, il nous sera impossible d'envoyer les lots nous-même.

Manquement au règlement du concours

En cas de non respect du présent règlement, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un e candidat e, sans possibilité de recours de la part de ce tte dernier ère. L'annulation pour manquement au règlement ne s'accompagne en aucun cas de remboursement des frais engagés par le a participant e.

Toute personne se montrant désagréable avec l'équipe d'organisation se verra disqualifiée d'office.

10. Utilisation des informations

Les informations demandées seront utilisées par l'équipe organisatrice notamment en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site internet du <u>Paris Beer Club https://www.parisbeerclub.fr/concours-de-brassage</u>.

En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participant·es bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à l'équipe organisatrice : brassam@parisbeerclub.fr.